

*Initiatives ministérielles*

sociale, auquel cas elle se trouve dans une situation financière très difficile.

À mon avis, il faudrait que les demandeurs puissent obtenir une aide financière plus facilement. Il faudrait discuter de cette question avec les provinces, afin que les services sociaux se montrent plus souples avec ces demandeurs en attente.

Le gouvernement fédéral n'encourrait alors aucun risque, car si la personne réussit à obtenir une pension d'invalidité dans le cadre du RPC, la province réclamerait alors le montant qu'elle a versé en aide sociale pendant la période d'attente. La province se ferait rembourser, et le gouvernement fédéral n'aurait rien d'autre à déboursier. Entre temps, le demandeur recevrait de l'aide. La période d'attente sans aide financière suffisante peut en effet être longue.

• (1430)

Par ailleurs, lorsque la demande sera acceptée et que le demandeur recevra son dû, la province ne manquera pas de réclamer ce qu'elle aura versé. Si le gouvernement fédéral décide d'augmenter les prestations d'invalidité versées dans le cadre du Régime de pensions du Canada, les provinces vont alors décider de réduire leur aide.

Par conséquent, si une personne est invalide, a une femme et des enfants, que les prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada ne suffisent pas pour satisfaire ses besoins et qu'elle touche une aide de la province, celle-ci réduit sa participation au fur et à mesure que les versements fédéraux s'accroissent. Cette personne n'arrive donc pas à s'en tirer.

Je demanderais au gouvernement fédéral et aux provinces de s'entendre sur cette question pour que, lorsqu'une augmentation est consentie, les prestataires en bénéficient.

Je dois ajouter que nous ne devons pas oublier les familles. Bien souvent, lorsqu'une personne touche une pension d'invalidité, les membres de sa famille sont touchés aussi, car les femmes et les enfants doivent se débrouiller avec moins d'argent, lorsque la pension d'invalidité du Régime de pensions du Canada est versée.

Entre temps, les jeunes gens veulent aller à l'université et se perfectionner. On ne peut pas dire que ce soit un aspect négligeable. Si nous voulons que nos jeunes reçoivent une bonne formation et si le gouvernement tient

vraiment à favoriser les études supérieures et une bonne préparation de notre main-d'oeuvre, alors nous devons nous intéresser à la situation des fils et des filles de ceux qui touchent une pension d'invalidité du Régime de pensions du Canada. Nous devons nous assurer qu'ils n'ont pas à subir les conséquences si leur père, leur mère ou les deux, diligents au travail et convaincus de la valeur du travail, se sont blessés au travail, constatant ensuite que leurs enfants ne pourraient, à cause de cet accident, faire des études satisfaisantes. Il faut s'intéresser à ce problème.

Selon les dispositions du régime, «il faut être en mesure de faire des travaux légers», mais le prestataire n'est pas autorisé à poursuivre ses études ou à prendre un complément de formation pour se perfectionner et profiter de débouchés dans son domaine de formation, ce qui lui permettrait de se passer de la pension d'invalidité. Si c'est le cas, non seulement le gouvernement fait-il obstacle au but du programme, mais il alourdi le coût du programme tout en privant la personne d'une possibilité.

J'espère que le gouvernement accueillera plus favorablement la recommandation des députés de Winnipeg-Nord et de Hamilton Mountain portant que le demandeur puisse recevoir une formation et toucher une pension d'invalidité durant toute la durée de cette formation ainsi que pendant une période raisonnable par la suite, afin de lui permettre de se trouver un emploi. Je pense que cette recommandation est très raisonnable et qu'elle aurait pour effet d'aider tous ceux qui se trouvent dans une telle situation.

Lorsque la pension d'invalidité du Canada constitue la seule source de revenu d'une famille et que les conditions économiques deviennent difficiles, les couples vivent un stress énorme. Il arrive souvent que leur union ne résiste pas à cette pression, ce qui est toujours très malheureux, et que les femmes ne savent pas qu'elles ont des droits et qu'elles peuvent bénéficier d'une aide. Toutefois, de plus en plus de femmes sont conscientes du fait qu'elles ne sont pas nécessairement condamnées à rester sans le sou et qu'elles ont droit à une aide financière. Malheureusement, en vertu du programme de pension d'invalidité du Canada, les droits de ces femmes sont plutôt limités.

Je tiens à donner mon appui à une recommandation qui a déjà été faite par le parti, à savoir que des conjoints mariés qui se séparent doivent pouvoir se partager la